Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUXERRE - 8901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2026 - 3055 - 2011 B 00234 - 534 121 058 - A.F.C.

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° GESTION 11B234

15 OCT. 2026

3055

A.F.C.
SARLU au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 2 Les Villenots - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
534 121 058 - RCS AUXERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 92 210,50 Euros formant un résultat affectable de 92 210,50 Euros, l'associé unique décide d'affecter cette somme au compte « Autres réserves ».

L'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois exercices précédents.

Extrait certifié conforme aux décisions annuelles de l'associé unique du 30/06/2026.

L'associé unique et gérant.

M. COUPECHOUX François.

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	A.F.C	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	2 LES VILLENOTS 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN	
SIRET	5 3 4 1 2 1 0 5 8 0 0 0 1 8	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

Exercice N clos le 31/12/2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	123 360	042	123 360
	Total I (5)		044	123 360	048	123 360
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	175 253	074	175 253
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	487 356	086	487 356
	Total II		096	662 609	098	662 609
	Total général (I + II)		110	785 969	112	785 969

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	300
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	673 128
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	92 211
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	768 639
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 388)	172	388
	Comptes courants d'associés	173	15 006
	Autres dettes	175	1 937
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	17 330
	Total général (I + II + III)	180	785 969

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE REPRÉSENTANT LÉGAL
LE 29/09/2026

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	173 187
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	147 002

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe AGS © 2025 V19.0

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.F.C — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
	services *		215	218	2 924
			217		
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	147 002
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	149 926

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :	- immobilier :.....)		242	1 603
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	)	244	
Rémunérations du personnel*				250	
Cotisations sociales (	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380	)	252	
Dotations aux amortissements* (	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	143 069
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	144 671

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 255
Produits financiers (III)	280	89 617	**Charges financières (V)**	294	1
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	2 660
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	92 211

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 92 211 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles*				322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	2 660
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986	ZFU -TE *(44. octies A)*	987	342	77 140
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181	JEI *(44. sexies A)*	989		
ZRD *(44 terdecies)*	127	ZRR *(44. quindecies)*	138		
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345				
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	17 731	354	
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	17 731	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD

Désignation de l'entreprise : A.F.C — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 785 969,19 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 92 210,50 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

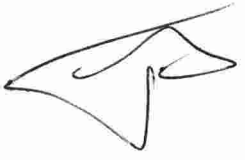
L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

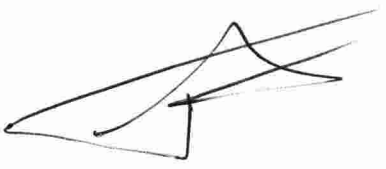


TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	93 241,44		173 186,98
TOTAL	**93 241,44**		**173 186,98**
TOTAL GENERAL	**93 241,44**		**173 186,98**

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		143 068,66	123 359,76	
TOTAL		**143 068,66**	**123 359,76**	
TOTAL GENERAL		**143 068,66**	**123 359,76**	

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d
Actif circulant			
Impôts sur les bénéfices	1 052,00	1 052,00	
Groupe et associés (2)	39 999,00	39 999,00	
Débiteurs divers	134 202,33	134 202,33	
TOTAL	**175 253,33**	**175 253,33**	

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	134 202,33
TOTAL	**134 202,33**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Taxe sur la valeur ajoutée	387,60	387,60		
Groupes et associés (2)	15 005,87	15 005,87		
Autres dettes	1 937,00	1 937,00		
TOTAL	**17 330,47**	**17 330,47**		